

Communiqué de presse – 03.12.2025

Sécurité routière : un programme de prévention pour mineurs qui fait ses preuves

Depuis novembre 2024, un nouveau dispositif-pilote de prévention routière destiné aux mineurs a été lancé avec succès par la Police Nord Vaudois (PNV). Initié par l'équipe de la prévention scolaire, ce programme vise à sensibiliser les jeunes de 10 à 15 ans, ayant commis des infractions routières à vélo, en trottinette ou en tant que piétons. Les jeunes contrevenants sont d'office convoqués un mercredi après-midi pour suivre un atelier théorique et pratique sur les règles de la circulation.

Ce projet à vocation éducative s'inscrit dans une démarche de prévention active face aux comportements à risque observés chez les jeunes usagères et usagers de la route lors des contrôles renforcés aux abords des écoles. Les infractions les plus fréquemment relevées à ce jour sont l'absence d'éclairage sur les cycles, le non-respect des signaux ou des priorités, la conduite dangereuse telle que les «wheelings», la circulation à vélo sur trottoir, l'usage inapproprié de trottinettes électriques, ou encore la traversée de la chaussée hors des passages piétons ou sans respecter la signalisation lumineuse.

La procédure de l'amende d'ordre s'applique dès l'âge de 15 ans. Pour les plus jeunes contrevenants, ce programme d'instruction routière, prévu dans la loi vaudoise d'application de la procédure pénale applicable aux mineurs, offre une réponse rapide et locale aux comportements problématiques, tout en mettant l'accent sur la prise de conscience des dangers et la responsabilisation sur le long terme. En cas de refus ou de non-présentation, de récidive ou d'infractions graves, les mineurs concernés sont dénoncés au Tribunal des mineurs selon la procédure habituelle.

Les sessions, d'une durée d'environ deux heures, se déroulent au jardin de circulation d'Yverdon-les-Bains, un mercredi après-midi par mois. Les parents ou représentants légaux peuvent, s'ils le souhaitent, assister à la session. Chaque atelier se compose de :

- une partie théorique (règles de circulation, signalisation, angles morts, priorités);
- une partie pratique (manœuvres à vélo, traversée de route, test cycliste) ;
- un contrôle de l'équipement (casques, feux, catadioptries, etc.).

Lancé en novembre 2024 pour une phase pilote de 12 mois, le programme a rencontré un franc succès. La PNV a organisé sept sessions de sensibilisation, réunissant un total de 72 mineurs, pour la plupart ayant déjà été en contact avec les instructrices dans le cadre des cours de prévention dispensés en début de scolarité.

Seules deux mineures se sont excusées de leur absence et ont fait l'objet d'une nouvelle convocation. Par ailleurs, un seul cas de récidive a été constaté depuis le début du projet, confirmant l'impact positif de la démarche sur le public cible.